



BULLETIN D'ADHESION 2026 – 2027

(1^{er} septembre 2026 – 31 août 2027)

DANSES ET LOISIRS

danses-et-loisirs@orange.fr

06 70 92 02 70

www.danses-et-loisirs94.fr

Bulletin à compléter et à envoyer à :

Catherine BUREAU-SOQUET – 52 rue Maurepas – 94320 THIAIS.

accompagné :

- d'un chèque (pas d'espèces) à l'ordre de Danses et Loisirs,

20 € pour les adultes choisyens,

23 € pour les adultes non-choisyens,

15€ pour les jeunes de moins de 16 ans,

- d'un certificat médical de moins de 3 mois pour la pratique des activités physiques en salle et des randonnées (*obligatoire dès la 1^{ère} randonnée*) ou du questionnaire Cerfa 15699*01 si vous avez fourni un certificat médical l'année dernière.

	ADHERENT 1	ADHERENT 2 (si même domicile que le 1 ^{er} adhérent)
	☐ Renouvellement ☐ Nouvelle adhésion	☐ Renouvellement ☐ Nouvelle adhésion
NOM		
Prénom		
Téléphone		
Adresse		
Date de naissance		
Adresse e-mail *		
Activité professionnelle	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON

*** indispensable pour communiquer régulièrement avec vous et vous avertir de la parution du programme des activités.**

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : Vos données personnelles sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier des adhérents et de vous envoyer des informations sur la vie de l'association. En aucun cas elles ne seront cédées ou vendues à des tiers. Elles pourront être communiquées aux organisateurs des activités. Vous avez bien sûr un droit d'accès et de rectification.

Accord de l'adhérent ^① : ☐

Accord de l'adhérent ^② : ☐

Droit à l'image : - Dans le cadre de nos diverses activités (soirées, sorties, activités en salles, etc), nous prenons des photos que nous pourrions éventuellement exposer lors de nos soirées, au forum des associations et sur notre site internet. Si vous souhaitez faire valoir votre droit à l'image et refusez que votre photo soit publiée, veuillez nous le faire savoir par mail à danses-et-loisirs@orange.fr. L'absence de demande de retrait vaut acceptation de toute image où vous pouvez apparaître. **Précision : le droit à l'image ne s'applique pas pour les photos de groupe.**

- Dans le même respect de la vie privée, il est rappelé aux adhérents de ne pas publier sur les réseaux sociaux des photos d'autres adhérents, prises lors des activités de l'association sans leur consentement express.

Assurance : L'association a souscrit un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile, mais pas de garantie individuelle. Chaque adhérent doit vérifier qu'il a bien une garantie responsabilité civile individuelle.

Fait à

le

Signature ^①

Signature ^②